

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 10 juillet (10/07/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 juillet, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Mme Eliette DELMAS), Mme Christine HEMERY (représentée par Mme Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par M. Gilles BENECH), Mme Christine FANFELLE (représentée par M. Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT EXCUSES :

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux.**

ETAIT ABSENT :

M. Franck BOUSQUET, **Conseiller Municipal.**

M. Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

FINANCES COMMUNALES

01-10 Juillet 2014

TARIFS TICKETS DE CANTINE – ANNEE 2014-2015

Rapporteur : Mme GARRIGUES.



Vu la délibération en date du 26 Juin 2014 du Conseil Communautaire portant révision des prix de vente des repas aux Communes de Castelsarrasin, Moissac, Boudou et Lizac.

Vu la délibération en date du 20 juin 2014 du Conseil Municipal portant révision des prix de vente des repas vendus par la Communauté de Communes.

TARIFS ORDINAIRES :

Tarifs en €uros	2010	2011	2012	2013	2014
Repas écoles maternelles et élémentaires	2.40	2.45	2.50	2.55	2.60

TARIFS SPECIAUX :

Tarifs en €uros	2010	2011	2012	2013	2014
Repas des enseignants qui prennent celui-ci sans assurer la surveillance de la cantine	6.00	6.14	6.14	6.20	6.20

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de fixer, comme indiqué ci-dessus, les différents tarifs qui entreront en vigueur au 1^{er} septembre 2014.

Pour copie conforme

Moissac le 15 Juillet 2014

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :